

Valérie Beauvais
Députée de la Marne
Conseillère Municipale de Reims

Reims, le 19 mars 2018

Réf : 80km/h/03.18/68

Monsieur,

Vous avez souhaité appeler mon attention d'une part sur le projet du Gouvernement visant à réduire la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h sur les routes nationales et départementales à double sens sans séparateur central à compter du 1^{er} juillet 2018 et d'autre part sur l'abolition de redevance audiovisuelle.

Concernant la limitation de vitesse, soyez assuré que je rejoins vos remarques et je considère que non seulement ce projet ne constitue pas une priorité mais surtout aura des conséquences négatives pour la mobilité des français notamment pour ceux qui résident en milieu rural.

Ainsi, j'ai donc co-signé deux propositions de résolution parlementaire l'une demandant au gouvernement de renoncer à l'abaissement, à 80 kilomètres par heure, de la vitesse maximale autorisée sur le réseau routier secondaire l'autre invitant le Gouvernement à soumettre à un débat parlementaire toute modification du code de la route ayant un impact sur la mobilité des Français et je suis intervenue auprès du Premier ministre, Edouard Philippe afin de lui demander de mettre en œuvre d'autres voies d'amélioration de la sécurité routière et ainsi de ne pas pénaliser une majorité de conducteurs, respectueuse du code de la route.

Demeurant à votre disposition,

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de mes salutations les meilleures *et cordiales*



Valérie Beauvais

P.J. : 1

Valérie Beauvais
Députée de la Marne
Conseillère Municipale de Reims

Reims, le 15 janvier 2018

Réf. : LV/01.18/52

Monsieur Edouard PHILIPPE
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57, Rue de Varenne

75 007 PARIS

Monsieur le Premier Ministre,

Dernièrement, vous avez annoncé plusieurs mesures visant à renforcer la sécurité routière et ainsi réduire le nombre de victimes des accidents de la route.

En effet, cette proposition ignore les difficultés de déplacement dans les départements ou de telles infrastructures routières n'existent pas ou demeurent très limitées. Ainsi, dans de nombreux départements, il n'est pas rare que les habitants n'aient pas d'autres alternatives que d'utiliser les routes départementales pour leurs déplacements professionnels et personnels.

Si la diminution du nombre de victimes d'accidents de la circulation est un objectif qu'on ne peut que partager, l'efficacité de cette mesure ne semble pas avérée si on se réfère aux résultats enregistrés dans des pays voisins, dont plusieurs autorisent des vitesses supérieures tout en enregistrant une moindre mortalité sur leurs routes.

Ainsi, je m'interroge donc sur le réel objectif poursuivi par cette mesure.

En effet, la sécurité routière ne peut s'apprécier que sous le seul angle de la limitation de la vitesse maximale autorisée sur les routes françaises.

Au delà de la vitesse de nombreux comportements routiers devraient faire l'objet de plus de sanctions. Par cette annonce, Monsieur le Premier ministre, vous légitimez le sentiment de nombreux conducteurs selon lequel il est plus aisé de contrôler la vitesse par la mise en œuvre de radars automatiques que de renforcer la présence des forces de l'ordre pour condamner les comportements routiers à risque.

.../...

.../...

De même, si certaines routes présentent une certaine dangerosité, cela ne tient pas tant à la vitesse autorisée mais bien à l'état de ces infrastructures dont les départements, faute de moyens financiers conséquents, ne peuvent assurer l'entretien et la réalisation de travaux de sécurité.

En conséquence, Monsieur le Premier ministre, je vous invite à mettre en œuvre d'autres voies d'amélioration de la sécurité routière et ainsi de ne pas pénaliser une majorité de conducteurs, respectueuse du code de la route, avec la mise en œuvre de cette nouvelle limitation de vitesse maximale autorisée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Premier Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Valérie BEAUVAIS

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Beauvais', written over two horizontal lines.